

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Edwidge De Mota

<https://www.cadre21.org/membres/c3fe14a35edf354451cbc801>

Date d'obtention : 2020-09-09 20:15:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Que produire, voir, partager des photos à caractère sexuel juvénile est un acte criminel.
- Qu'il y a un protocole à suivre, selon les situations.
- Que le protocole semble être bien fait et simple à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Être beaucoup plus informée, outillée et savoir quoi faire le cas échéant, en fonction des situations et des personnes impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Protéger l'intégrité et la réputation de la victime (ne pas voir les images et confisquer les cellulaires afin d'éviter que les images soient partagées et vues).
- La nature de la situation,
- Les intentions
- Les personnes impliquées et leurs rôles